L’AVOCAT « DU DIABLE » ?

Dans l’absolutisme, un **Avocat** est par définition, une personne censée connaître les lois.



MédiaChartres, vous prouve le contraire.





les preuves

Un adepte chronique, du stationnement illégal devant les portes de la Mairie de Chartres.

Il suffit donc, d'acheter une cocarde tricolore (en vente libre sur le Net), pour s'assurer du droit de tout.

Une « complaisance » institutionnalisée (Mairie, Police etc).

Certains disent, que le métier d'Avocats« , ce résumerait à, « **5 ans de droit ….. et tout le reste de travers** » ?

Bravo !!!!

Claude Harffi

Les rues de Chartres …… « mal barrés » !

Comme à l'habitude, **MédiaChartres** vous informe des « **anomalies** » ! (**extraits choisis**)

Barrée depuis + de 5 ans



De plus en plus de rues de **Chartres** sont…. « mal barrés » du fait de la loi « **ORI** »

dans des secteurs sauvegardés (…)

https://www.epf01.fr/wp-content/uploads/2019/12/Fiche-2019_O

RI_EPF01.pdf

« prétexte » pour certains, à déclarer des immeubles en état de périls éminents ?

Sans jamais, en apporter les preuves formelles (publications des rapports d'expertises), **qui pourtant sont des documents Publics (?)**

Le « **bouclage** » pour certaines, remonte même à **plusieurs années**, en **défaut d'affichage** ou en **dates obsolètes**.

Ce qui en droit, constitue, « **un abus de pouvoir caractérisé**« .



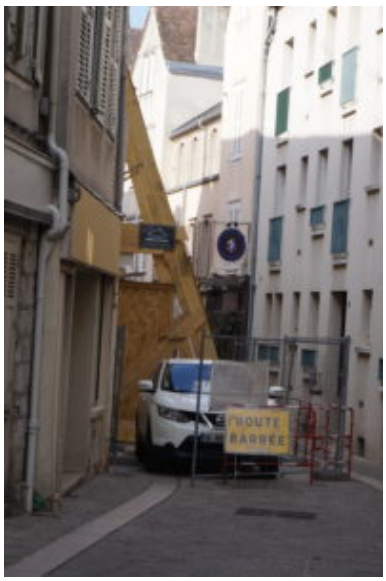
La loi « **ORI** » n'autorise pas de t'elles pratiques

https://www.score-avocats.com/droit-public-quest-ce-quun-abus-de-pouvoir/



D'après nos sources, une plainte devrait être déposée très prochainement, sur ce sujet.

Yves Dubois





LES FAUX « IGNORANTS » !

Les habitants de **Chartres**, ont certainement remarqués le nombre croissant **-rue de la Pie-** de nouveaux chantiers en centre ou basse Ville.



Construction, rénovation, changement d'affectation de locaux commerciaux (suite au turnover exponentiel) etc.

Mais, **MédiaChartres** à constaté que très peut de chantiers, qu'ils soit professionnels ou particuliers affichaient les autorisations : **-Place de l'étape**

au vin-permis ou déclaration (**pourtant obligatoires**).



https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA0000061759

Certaines sociétés comme « **Dau…..R** » en ont même fait une spécialité !

IMPORTANT:

-rue Gabriel Péri-

« Il appartient à la Mairie, de rappeler les obligations, et à la Police Municipale de les faires respecter ».



Diverses tentatives de signalements ont été faites auprès ces instances « dîtes » compétentes (**Police Municipale, Mairie, services de l'urbanisme**) afin de faire respecter la loi, mais il semble que cela ne soit définitivement pas la priorité à **Chartres** mais plutôt, une spécificité locale (bienveillance et tolérance, mais attention . . . pas pour tous).

Chartres ville exemplaire ? il semble aujourd'hui rédhibitoire que cela ne sera pas pour demain et voir bien au delà !

Un laxisme déconcertant, mais organisé (…)

Alexandra Simoni

Le « Népotisme », une pratique courante !

Le Président, M. Emmanuel Macron avait révélé, dans une interview publiée par nos confrères du « Parisien » en 2017 et dans le cadre des promesses de campagne, vouloir légiférer sur le « Népotisme » qui gangrène la vie politique Française.

Ce « **fléau** » est malheureusement présent, dans la plupart des institutions.

– Voir le lien ci-dessous:

Le népotisme toujours en vogue dans les collectivités locales

MédiaChartres, rappelle que le « Népotisme » est le fait pour un Elu, de favoriser l'embauche d'un proche (…)



Et **l'Eure et Loir** n'échappe pas à cette pratique, **MédiaChartres** à relevé dans son enquête,

les « embauches » par: proximité, lien direct ou indirect, retour de services et bien plus encore …

Des informations, qui intéressent beaucoup une association spécialisée dans la moralisation

de la vie politique et les signalements judiciaires.

Martine Leroy

Rappel des principes de base.



MédiaChartres.

Toujours soucieux d'aider ses contemporains, et plus particulièrement : les « amnésiques volontaires« , nous publions ce raccourci qui donne accès à la HATVP (Haute Autorité pour la transparence de la vie publique).

https://www.hatvp.fr/

Ou vous pourrez trouver, tous les Noms de vos Élu-es … (soyez curieux).

Consultation gratuite et salutaire, principalement à destination des intéressé(e)s, à qui nous souhaitons un « **prompt rétablissement**« , et surtout . . .

Un rapide retour de la mémoire, pour une mise à jour des obligations HATVP (mais également, des autres).



Yves Dubois

Permis de ne pas afficher ?

Petit rappel: https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1988

Les habitants de **Chartres** et d'ailleurs ont remarqué le nombre croissant des chantiers immobiliers en centre, basse ville ou périphérie : construction, rénovation, changement d'affectation de locaux commerciaux (suite au turn-over important, ils sont pléthoriques).

La Ville n'est désormais, qu'un vaste chantier permanent avec

des ballets incessants de poids lourds, qui ne respectent pas la limitation de circulation, concernant le tonnage autorisé sans AUCUNE dérogation !



Mais à y regarder de plus près, **MédiaChartres** a constaté que très peu de ces chantiers, qu'ils soient professionnels ou particuliers, affichent les permis de construire ou de déclaration de travaux (**pourtant obligatoires**) !



Diverses tentatives de signalements ont été faites auprès des instances compétentes: (Police Municipale, mairie, services de l'urbanisme) afin de faire respecter la loi, mais il semble que cela ne soit définitivement pas la priorité à **Chartres**, mais plutôt une spécialité locale et même Départementale !

Bienveillance et tolérance au menu du quotidien.

« **C'Chartres**« , **ville exemplaire ?**

Il semble acquis que cela n'est pas pour demain (…)

Patrick Maresko